

# NON

### **BAISSE DE L'ISSP DES ÉLÈVES EXTERNES : BERCY DOIT REVOIR SA COPIE !**

BERCY, dans le cadre des économies à réaliser, a demandé la suppression du taux d'ISSP durant la scolarité des policiers et des gendarmes externes ; l'administration du MI a pu leur maintenir un taux de 10 % ou 12 %, mais le principe reste inacceptable !

Cette indemnité historique obtenue année après année en raison des risques et difficultés du métier mais aussi de l'absence du droit de grève, ne peut être remise en cause au risque de servir demain d'argument pour une perte ou une baisse d'ISSP dans d'autres situations, ou en fonction des emplois et missions.

De plus, et même si cette mesure n'impacterait pas les internes des écoles d'officiers et de commissaires, comment BERCY peut expliquer que les douaniers, fonctionnaires actifs du ministère des finances percevant l'ISSP, ne soient absolument pas concernés ?

# OUI

### **LE SCSI OBTIENT LA FIN DE LA PERTE DE RÉMUNÉRATION SUBIE PAR LES INTERNES LORS DE LA SCOLARITÉ !**

Le ministère a enfin pris en compte une revendication majeure du SCSI concernant les élèves officiers et commissaires issus des recrutements internes, dont la rémunération « plongeait » pendant la scolarité, contrairement au sort favorable de leurs homologues de la gendarmerie dont le niveau de revenu était garanti. Cette importante mesure de parité combinée à la réduction de la durée des scolarités pour les internes permettra de lever un frein aux projets et déroulements de carrière de nombreux candidats compétents et volontaires pour accéder aux corps de conception et de commandement.